

Conseil municipal du 17 novembre 2022

Délibération C.M. 2022 - 83

Secrétaire de séance :

Sacha GAILLARD

Présents : 28 Pouvoirs : 7 Votants : 35

Ne prend pas part :

Pour : 35 Contre : Abstentions :

Le Maire

Éric BERDOATI

Les Adjoints au Maire

Mme Ségolène de LARMINAT Jean-Christophe PIERSON Mme Brigitte PINAULDT Jacques GRUBER Mme Capucine FREMIN Du SARTEL Olivier BERTHET Mme Anne COVO Jean-Claude TREMINTIN Mme Françoise ASKINAZI Nicolas **PORTEIX** Sacha GAILLARD Mme Diane **DOMAS** Jean-Christophe ACHARD

Les Conseillers

Mme Mireille GUEZENEC Jean-Jacques VEILLEROT Mme Nathalie MOUTON-VEILLÉ SAGROUN Mme Edith Mme Virginie RECHAIN Mme Diane MICHOUDET Nicolas PUJOL PEIGNÉ Mme Céline François-Henri REYNAUD Laurent MONJOLE Arnaud BOSSER Mme Pauline GEISMAR Mme Claire LOUVET Christophe WARTEL M. Pierre BOSCHE Mme Catherine GREVELINK Mme Delphine POTIER Rafaël MAYCHMAZ Pierre **CAZENEUVE** BRUNSCHVICG M Xavier Mme Irène **DOUTSAS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence d'Éric BERDOATI - Maire, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du 10 novembre 2022.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : d'Olivier BERTHET à Éric BERDOATI, d'Anne COVO à Jacques GRUBER, de Mireille GUEZENEC à Jean-Christophe PIERSON, de Nathalie MOUTON-VEILLÉ à Virginie RECHAIN, de Céline PEIGNÉ à Diane DOMAS, de Laurent MONJOLE à Capucine du SARTEL et d'Arnaud BOSSER à Sacha GAILLARD.

83/ GARANTIE COMMUNALE POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 177 882 € ACCORDEE A LA SOCIETE SEQENS POUR L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX DE TYPE PLAI/PLUS SITUES AU 23 AVENUE BERNARD PALISSY A SAINT-CLOUD

LE CONSEIL MUNICIPAL.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU le contrat de prêt n°138340 en annexe signé entre SEQENS, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

CONSIDERANT la demande formulée par SEQENS, en date du 13 septembre 2022, tendant à obtenir une garantie d'emprunt, pour un prêt d'un montant total de 1 177 882,00 €, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 12 logements sociaux, dont 4 de type PLAI et 8 de type PLUS, sis 23 avenue Bernard Palissy,

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe PIERSON, Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1: ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 177 882 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°138340, constitué de cinq lignes de prêt (PLAI, PLAI foncier, PLUS, PLUS foncier et PHB). Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.



ARTICLE 4: AUTORISE le Maire à signer la convention portant garantie d'emprunt, d'un montant de 1 177 882 €, pour l'opération sise 23 avenue Bernard Palissy (92210 Saint-Cloud) avec SEQENS, société anonyme d'HLM, dont le siège social est situé 14/16 bd Garibaldi – 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistré au RCS de Nanterre (SIREN n° en sa qualité de Directrice Générale Adjointe en contrepartie d'un droit de réservation sur deux logements pendant une durée de soixante (60) ans et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 17 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Sacha GAILLARD Secrétaire de séance Éric BERDOATI Maire

Télétransmission en Préfecture le : 2 1 NOV. 2022 Numéro AR. - Préfecture :

22-17718

Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :

2 2 NOV. 2022

Acte exécutoire en date du : 2 2 NOV. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un détai de deux mois à compter de sa publication.